

Contribution n°**Membre du Conseil de développement de LTC****Type d'organisme** : collectif de citoyens**Domaine d'activité** : Pacte pour la Transition¹**Chantier 14 du défi 4** : Développer l'activité agricole

1) L'agriculture biologique ne recourant pas aux engrais azotés (interdiction du cahier des charges) doit être absolument privilégiée par toutes les formes possibles d'actions et d'aides à son développement (objectif national : baisse de 82% des surplus azotés en 2050 / 2015). L'objectif de l'Union est de parvenir à 25 % de la SAU² en bio en 2030 ; Au sein de LTC la proportion serait actuellement de 4%.

2) Toutes les exploitations non certifiées Bio ou non encore en conversion, mais s'inscrivant dans un objectif « 0 N₂O », doivent de la même manière être privilégiées par toutes les formes possibles d'aides (FEADER³ notamment). La création d'un label local peut constituer une action de nature à informer les consommateurs des efforts consentis et le conditionnement des aides à l'installation d'accompagner cet objectif.

3) Afin de favoriser les puits de carbones et pratiques alternatives aux engrais, et de favoriser la consommation locale, la SAU doit être significativement augmentée et un principe de prime à la prairie permanente instituée.

4) Afin de développer une agriculture tournée vers le territoire, identifier et acquérir du foncier agricole permettant de favoriser les projets d'AMAP⁴ et l'implantation de néo ruraux et en faire la publicité puis structurer la filière en mettant en place une légumerie à l'instar de l'abattoir.

5) Lancer le programme « relocalisons notre alimentation » et créer un parcours touristique « des territoires »

6) Afin d'accompagner résolument vers un modèle soutenable l'agriculture, lancer une estimation générale des coûts reportés sur la collectivité, de l'agriculture conventionnelle et des gains de l'agriculture biologique sur ces mêmes coûts et mettre en place un principe de taxes et d'aides.

7) Afin d'accompagner résolument vers un modèle soutenable de l'élevage, sensibiliser les acteurs de la chaîne et systématiser les recours devant le tribunal administratif dès lors que les projets d'élevage ne rencontrent pas le principe de « nécessité » tel que rappelé par le sénat (extensions) ou les objectifs de l'Union (Green deal pour une réduction drastique des antimicrobiens et des nutriments en excès).

8) Pour accompagner la transition nécessaire et expliquer les changements requis, une campagne d'information est à bâtir pour le compte du territoire afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs consommateurs-producteurs-élus sur la situation sanitaire de l'élevage industriel qui menace l'équilibre sanitaire du bétail et des hommes

1 <https://www.pacte-transition.org/>

2 Surface Agricole Commune : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1003>

3 Fond Européen Agricole pour le Développement Rural : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/articles/le-feader-quest-ce-que-cest>

4 Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne : <http://www.reseau-amap.org/amap.php>

Contribution n°**Membre du Conseil de développement de LTC****Type d'organisme** : collectif de citoyens**Domaine d'activité** : Pacte pour la Transition⁵**Chantier 14 du défi 4** : Favoriser l'installation, préserver le foncier agricole

- 1) En bénéficiant notamment du recul du CIVAM⁶ Bretagne, Définir une stratégie de développement territorial basé sur le fait alimentaire, tenant évidemment compte des objectifs du chantier 13, en lien avec les chantiers en charge de la mobilité et de la restauration collective.
- 2) Augmenter une SAU⁷ qui diminue au fil du temps au moyen du PLU⁸ en permettant de faciliter l'exploitation de zones négligées (vallées) en vue de mettre en place les principes alternatifs à l'usage d'engrais : arrêt des terres nues, prairies vertes, rotations des cultures ... Cela passe par une coopération volontaire qu'il s'agit d'animer dans la durée avec la SAFER⁹ d'une part, les propriétaires et les conseils régionaux d'autre part qui constituent le soutien financier des SAFER. Cela passe aussi par l'identification des terrains artificialisés en zone rurale qu'il convient de transformer en espace agricole.
- 3) Identifier les possibilités d'acquisition ou de mise à disposition des propriétés foncières de LTC au service de projets d'AMAP et en faire la publicité.
- 4) Avec le concours de la SAFER, améliorer l'identification et la lisibilité des terres disponibles, comprendre les critères d'allocation et vérifier l'équité des attributions notamment vis à vis des néo ruraux .
- 5) Avec le concours de l'association Terre de Liens, étudier les possibles en termes de locations de terres pour répondre à la limitation que peut représenter le coût d'investissements en terre des installations agricoles.
- 6) Lancer une concertation locale avec les professionnels de petites exploitations agricoles (à caractériser) afin d'identifier comment concrètement aider/favoriser l'emploi agricole lorsque l'on sait qu'il manque dans ces exploitation et qu'il induit des cessations prématurées d'activités (usure liée à la pénibilité du travail, particulièrement en maraîchage Bio).

5 <https://www.pacte-transition.org/>

6 Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture en Milieu rural : http://www.civam-bretagne.org/civam.php?pj=171&ref_rub=21&ref=59/

7 Surface Agricole Commune : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1003>

8 Plan Local d'Urbanisme : https://fr.wikipedia.org/wiki/Plan_local_d%27urbanisme

9 Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural:
https://www.safer-bretagne.fr/website/accueil_du_site_de_la_safer_bretagne_&901.html